



PREFORMATION BPJEPS AF HM 2022

CREPS
Centre-Val de Loire

Préparez-vous aux TEP du BPJEPS Activités de la Forme Option HM

PRESENTATION de la FORMATION

Préformation aux Tests d'exigences préalables au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) Spécialité Educateur sportif, Mention Activités de la Forme (AF), Option Haltérophilie et musculation (HM)

Cette formation vise la préparation aux TEP du BPJEPS AF option haltérophilie / musculation, durant laquelle les candidats auront la possibilité de valider le diplôme du Brevet fédéral initiateur « musculation » de la Fédération Française d'haltérophilie / musculation.

► **Prérogatives du diplôme :**

Les diplômes de brevets fédéraux d'Initiateur FFHM sont dédiés **à l'encadrement bénévole des pratiquants licenciés au sein des structures affiliées à la FFHM** (Clubs, Comités départementaux, Liges Régionales).

La compétence attendue d'un Initiateur est d'animer et d'encadrer les séances des programmes fédéraux de la FFHM visant l'apprentissage de ses pratiques sportives (Haltérophilie ou Musculation), dans un objectif de santé par le développement physique, psychologique et sociale harmonieux de ses pratiquants. Cet encadrement est conduit dans un espace sécurisé en garantissant l'intégrité des participants.

► **Equivalence du diplôme :**

Le diplôme de brevet fédéral d'Initiateur FFHM donne par équivalence les tests d'entrée en formation (TEP) du BPJEPS AF pour uniquement l'option "Haltérophilie Musculation"

(Voir annexe VI de l'Arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la création du BPJEPS AF).

► Les conditions d'accès à la formation :

- Être âgé de 18 ans.
 - Un extrait de casier judiciaire B2 (Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou pour l'un des délits mentionnés par le code du sport).
 - Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités de la forme datant de moins d'un an à l'entrée en formation à télécharger depuis le site du CREPS CVL.
 - Une attestation de formation aux premiers secours : AFPS, PSC1, PSE1 ou PSE2, AFGSU, SST(en cours de validité).
 - Une attestation de recensement et/ou un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (PAPD) pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans.
 - Le dossier de sélection.
- Inscriptions en ligne sur le site internet du CREPS (<http://www.creps-cvl.fr>). Aucune inscription en format papier.

► Les épreuves de sélection : dossier à renvoyer à l'inscription

1/ La rédaction d'un dossier d'environ 10 pages, contenant :

-Présentation personnelle

-Projet à plus ou moins long terme dans l'éventualité de l'obtention du diplôme

-Présentation du vécu personnel dans le champ des métiers de la forme et en matière d'activité et de pratique physique sportive, compétitive ou non (ancienneté de pratique, niveau, records personnels...)

-Un exemple de séances faites par le candidat (minimum 2 ; maximum 4)

L'ensemble du dossier devra être au format PDF.

Les candidats seront informés si leur candidature est retenue au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Les dates de la formation : du 21 mars 2022 au 1er juin 2022

L'organisation de la formation :

- La formation est organisée en 4 modules et s'appuie sur la pratique personnelle des candidats.
- Module 1 : du 21 au 25 mars 2022
 - Module 2 : du 4 au 8 avril 2022
 - Module 3 : du 25 au 29 avril 2022
 - Module 4 : certification du 30 au 31 mai 2022
- Le diplôme BF1 Musculation est obtenu par :
- La présence et l'investissement obligatoire sur l'ensemble des modules de formation
 - La participation à une compétition organisée par la FFHM
 - L'utilisation du cahier d'entraînement mis à disposition, ainsi que le travail personnel inter-modules effectué
 - Avoir satisfait aux épreuves de certifications

Le calendrier de la formation :

- ✓ Inscription : **Du 10/01/22 au 27/02/22**
 - **Ouverture de la formation sous réserve d'un effectif minimal de 10 stagiaires**
- ✓ Sélection des candidats : **Du 28/02/22 au 13/03/22**
- ✓ Date de formation : **du 21 mars 2022 au 1^{er} juin 2022**
- ✓ Durée de formation en centre : **70 heures en organisme de formation**

Le coût de la formation :

Frais pédagogiques (10 € de l'heure de formation) : soit 700€

Possibilité d'hébergement et de restauration au sein du CREPS en fonction des disponibilités.

FINANCEMENT DES FORMATIONS

- Financement Personnel
- Financement par l'employeur, club...

Renseignements complémentaires auprès de Mme MARANDON Brigitte (brigitte.marandon@creps-cvl.fr)